

Séance extraordinaire du Conseil départemental - 2 Octobre 2023

Rapport d'activité des services de l'Etat en 2022

Audition de Madame Sophie THIBAUT, Préfète du Val-de-Marne

Questions des élu.es du groupe « Val-de-Marne en commun - PCF et Citoyen.nes »

Question de Madame Fatiha AGGOUNE relative à l'explosion des factures d'énergie

Madame la Préfète,

Alors que le bouclier tarifaire s'éteignant, les factures d'électricité des ménages ont de nouveau augmenté de +10% depuis le 1^{er} août ;

Alors que face aux hausses vertigineuses de leurs dépenses d'énergie, les collectivités territoriales ont été les grandes oubliées du soutien de l'Etat (la seule concession se résumant en Val-de-Marne à l'acompte versé à 10 villes et 5 intercommunalités) ;

C'est peu dire que sous couvert de la guerre en Ukraine, l'explosion du coût de l'énergie a bon dos.

Disant cela, il ne s'agit pas de nier les réelles problématiques et tensions que ce conflit a engendré en matière d'approvisionnement énergétique sur l'ensemble du continent européen.

Pour autant, la source originelle de la hausse continue des prix de l'électricité, puis du gaz, résulte historiquement du choix politique des gouvernements français et de leurs homologues européens, quand ils ont engagé dès 1985 et mené depuis à son terme - sans aucun débat public - le processus d'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité dans un premier temps, puis de celui du gaz. Ainsi pour l'électricité, les tarifs réglementés auront augmenté de 70% entre 2007 et 2020.

L'autre effet délétère induit par ce mécanisme de concurrence, c'est l'affaiblissement et l'endettement organisé du groupe EDF.

Avec l'Arenh, EDF est contraint de revendre à ses concurrents une part de plus en grande de sa production à un prix fixe, qui ne lui permet plus de couvrir ses propres coûts et d'assurer le financement du maintien de son parc, tout en

consolidant un modèle énergétique respectueux de l'environnement pour assurer l'indispensable transition énergétique et écologique.

Non seulement, les capacités propres d'une production énergétique mise au service du pays par l'opérateur historique EDF, sont affaiblies par l'endettement imposé à EDF qui met en péril les besoins nouveaux d'investissement énergétique à réaliser.

Mais plus cynique encore, alors que le dispositif de l'Arenh devait disparaître en 2025, la décision a été prise en 2019 par la Commission de régulation de l'énergie, d'accorder aux concurrents d'EDF l'augmentation des volumes d'électricité qu'ils pouvaient lui acheter.

Résultat : EDF vend à perte une part croissante de sa production, à des opérateurs privés de distribution d'énergie qui n'ont qu'un seul objectif, l'accumulation immédiate de profits et dividendes faramineux, et aucunement les enjeux majeurs de transition énergétique et écologique.

Cet enrichissement spéculatif éhonté, ce sont les ménages et les usagers, les collectivités territoriales et les entreprises, l'Etat et les finances publiques, qui le paient au prix fort.

Comme le demandent nos concitoyens, madame la Préfète, à minima nous serions en droit d'espérer que le Gouvernement taxe ces « profiteurs de crise » qui mettent à genoux nos concitoyens, les collectivités et les acteurs économiques.

Il est aussi temps, madame la Préfète, que le Gouvernement réponde favorablement à l'exigence des collectivités, de pouvoir bénéficier du bouclier tarifaire et d'une indexation de leur dotation globale de fonctionnement au niveau de l'inflation.

Par ailleurs, comme l'ont défendu les parlementaires communistes au Sénat, une proposition de loi pourrait inspirer le Gouvernement afin que les collectivités, les ménages et les entreprises puissent bénéficier du retour au tarif réglementé.

Attentifs aux éléments de réponse que vous nous apporterez, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fatiha AGGOUNE

Conseillère Départementale - Canton du Kremlin-Bicêtre / Gentilly

Présidente du groupe « Val-de-Marne en commun - PCF et Citoyen.nes »